

« Création d'une chaufferie alimentée en Combustibles Solides de Récupération (CSR) »

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 1 : INSERTION PAYSAGERE & ENVIRONNEMENTALE



Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille
Bd Bouyala d'Arnaud
13012 Marseille
Mardi 26 septembre 2023
18h30 / 20h30

Dispositif et organisation de l'atelier

Le dispositif de la concertation préalable, organisée du 8 septembre au 11 octobre 2023, à l'initiative de Dalkia et concernant la création **d'une chaufferie alimentée en CSR sur le site de l'usine Arkema de Saint-Menet**, projet intitulé « **Huveaune énergie circulaire** », prévoyait deux ateliers thématiques.

Le premier de ces ateliers s'est tenu à la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille le mardi 26 septembre, de 18h30 à 20h30. Une dizaine de personnes étaient présentes.

Le projet était présenté par Stéphane RABIA, Directeur d'Agence Commerciale Industrie, région Méditerranée chez Dalkia, Pascal DELAMARE, Ingénieur d'Etudes chez Dalkia, Philippe GOMEZ, directeur de l'usine Arkema de Saint-Menet et Celina PIGEAT, Directrice des projets au sein du bureau d'architecte CARTA.

L'animation de l'atelier était assurée par Marianne Riboullet de l'agence Sennse.

Etaient présents dans la salle des représentants des CIQ de la Pomme (11e), la Millière (11e), les Accates (11e), Saint-Menet (11e), Saint-Marcel (11e), Les Caillols (12e) et la Candolle (La Penne-sur-Huveaune). Pas que, il y avait une personne qui représentait la Mairie de formation d'architecte.

Introduction

L'animatrice rappelle que cet atelier s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Huveaune énergie circulaire (HEC), porté par Dalkia, qui a débuté le 8 septembre et se tiendra jusqu'au 11 octobre 2023. Elle salue les intervenants et conduit un tour de table pour que chaque personne puisse se présenter.

Elle indique que l'atelier, portant sur l'insertion paysagère et environnementale du projet, sera divisé en plusieurs séquences, chacune étant suivie d'un temps d'échange dédié.

Partie 1. Huveaune Energie Circulaire : de quoi parle-t-on ?

Stéphane RABIA rappelle les trois principaux objectifs de la création d'une chaufferie alimentée en Combustibles Solides de Récupération (CSR) sur le site de l'usine Arkema de Saint-Menet :

- Contribuer activement à la transition énergétique et environnementale en proposant une source d'énergie décarbonée ;
- Valoriser les ressources locales en exploitant un gisement de matériaux disponibles à proximité en qualité de combustible ;
- Renforcer l'indépendance énergétique du territoire en réduisant le recours aux énergies fossiles, notamment face à l'envol des prix du gaz

Cet équipement permettra de réduire d'un tiers les émissions générées sur le site actuellement.

Stéphane RABIA rappelle ensuite le contexte législatif qui a permis l'émergence du projet HEC : les lois Énergie-Climat en 2019, Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2021, imposent aux collectivités et entreprises de réduire leur production de gaz à effet de serre d'environ 30% à l'horizon 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce cadre réglementaire incite à trouver des solutions favorables aux économies d'énergie et se traduit par des investissements dont bénéficient les collectivités et les industriels.

Il précise que le plan France Relance mis en place par l'Etat prévoit 100 milliards d'euros d'investissement dans des projets de décarbonation de l'industrie, pour lesquels des appels à projet ont été lancés par l'ADEME (l'Agence de la Transition Ecologique, garante d'un cadre d'évaluation de leurs performances environnementales) pour attribuer des subventions aux projets les plus vertueux. Certains de ces appels à projet nationaux se sont focalisés sur la production de "chaleur bas carbone" : biomasse ou CSR.

Il explique que Dalkia a déposé le dossier Huveaune Energie Circulaire dans le cadre de l'appel à projet CSR et réaffirme la fierté de l'entreprise d'en avoir été lauréate, seul projet de ce type retenu par l'ADEME sur la région.

Temps d'échange

- Une participante demande le montant de l'aide de l'ADEME.

Stéphane RABIA répond que l'aide de l'ADEME s'élève à 40% du coût total du projet, le reste de l'investissement étant assuré par Dalkia.

- Un participant demande quels sont les normes et les contrôles relatifs au CSR.

Stéphane RABIA explique que le CSR est fortement encadré et normé. En effet, la qualité du CSR en entrée de production conditionne l'efficacité du traitement des fumées.

Ainsi, un cahier des charges précis et recensant ces normes a été adressé aux fournisseurs. Le choix des fournisseurs retenus se fera notamment sur des critères liés au respect de ces normes. Par ailleurs, des contrôles seront effectués à plusieurs étapes du processus, à la réception du CSR sur le site notamment, en plus de la vérification du respect des normes réalisée chez le(s) fournisseur(s). Enfin, la DREAL pourra missionner des organismes indépendants dans le but de réaliser des contrôles inopinés visant à vérifier que le combustible est conforme.

- Une participante demande s'il y aura des textiles souillés parmi les CSR et si oui lesquels.

Stéphane RABIA répond que le CSR comportera certaines mousses ou textiles extraites du bois d'ameublement (du bois « déchets » que l'on retrouve aussi dans les chaufferies biomasses) et précise les différents types de biomasse (le bois « A », constitué de la plaquette forestière, et le bois « B » : le bois « déchets »).

Partie 2. Le site retenu et l'aménagement envisagé

La présentation se poursuit par l'intervention de Celina PIGEAT, Directrice des projets au sein du bureau d'architecte CARTA.

Elle explique que plusieurs hypothèses ont été envisagées pour l'implantation du site avant qu'elle ne soit figée. Elle indique que la composition du tissu local a été prise en compte dans la démarche d'intégration de la chaufferie dans le paysage urbain : habitats collectifs, maisons pavillonnaires, vallée de l'Huveaune, sites industriels...

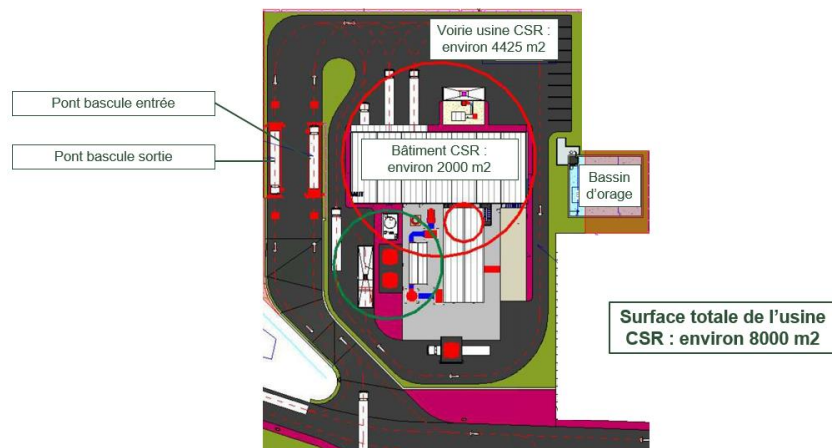
Celina PIGEAT présente ensuite la dimension historique et patrimoniale du site, son passé agricole et industriel. Elle souligne le caractère opportun de la cohabitation de tissus résidentiels et industriels. Elle explique que Carta a été mandaté pour que l'installation se déploie dans un paysage plus vert et pour participer à l'intégrer plus harmonieusement localement, par exemple avec le projet de réaménagement des berges de l'Huveaune récemment voté par la Métropole.

Partie 3. La conception du plan d'aménagement

Stéphane RABIA situe ensuite le site retenu pour accueillir le projet sur la zone sud-est de l'usine Arkema de Saint-Menet, à l'intersection des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille et de la commune de La Penne-sur-Huveaune.

Il précise que 10 camions par jour circuleront pour alimenter l'équipement en CSR (soit 20 allers-retours quotidiens). Il ajoute que l'évolution du parc de véhicules vers des camions à hydrogène ou à biocarburant permettra de réduire les émissions de carbone liées au transport du CSR. Il précise que les sens de circulation de l'approvisionnement ne sont pas encore définis.

Pascal DELAMARE présente ensuite les différentes composantes du site à l'aide d'un schéma (voir ci-dessous). Il précise que le scénario projeté tout comme la question des accès et de la voirie n'est pas définitif.



Temps d'échange

- Un participant s'interroge sur les lieux de fabrication des CSR.

Stéphane RABIA répond que les fournisseurs de CSR n'ont pas encore été sélectionnés mais qu'ils le seront dans un rayon inférieur à 100 km. Il cite en exemple les entreprises Suez, Veolia qui disposent de centres de tri proches du site de l'usine Arkema de Saint-Menet (certains à moins de 3 km). Il précise que certains d'entre eux préparent déjà des CSR et que Dalkia aura plusieurs fournisseurs pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement. Ceci permettra d'assurer la continuité du fonctionnement de l'usine d'une part, et de l'autre de disposer de manière certaine de la quantité de CSR nécessaire à son fonctionnement.

- Un participant demande si une alternative d'approvisionnement des CSR par train a été étudiée afin d'éviter la circulation de camions.

Stéphane RABIA indique que la faisabilité d'un approvisionnement par la voie ferrée a été étudiée mais que la configuration du site ne le permet pas. En effet l'accès par la voie ferrée étant à l'opposé, cela nécessiterait ensuite un acheminement par camion en traversant le site. Or, l'activité d'Arkema ne permet pas la circulation de camions sur cette partie du site.

Par ailleurs, l'acheminement par wagon implique des quantités très importantes par trajet. L'installation étant de taille modeste, elle ne disposera pas d'un stockage suffisant pour envisager ce mode de livraison.

Stéphane RABIA explique que les voies de circulation des camions qui approvisionneront l'usine en CSR ne sont pas encore totalement définies. Le sujet sera abordé avec les maires M. Sylvain SOUVESTRE et M. Nicolas BAZZUCCHI et leurs correspondants métropolitains.

- Une participante demande si un passage des camions par le site de l'usine Arkema plutôt que par le Boulevard de la Milière pourrait être envisagé.

Philippe GOMEZ explique qu'il y a très peu de circulation sur le site actuellement et qu'elle ne peut matériellement pas augmenter du fait de la nature de l'activité d'Arkema.

En outre, Stéphane RABIA souligne le fait que la DREAL a demandé à Dalkia d'écarter ce type de solution pour le projet, en raison des risques que cela engendre.

Stéphane RABIA précise que les camions ne stationneront pas en bord de route : le site fonctionnera avec une équipe permanente (une vingtaine d'emplois) localisée aux bornes de la chaufferie. Il y aura ainsi toujours une personne pour accueillir les camions qui pourront stationner à l'intérieur du périmètre Dalkia sans circuler au sein des installations industrielles d'Arkema.

- Une participante demande ce que deviendront les résidus de la combustion.

Pascal DELAMARE précise qu'ils seront stockés dans des bennes hermétiques et ajoute qu'une partie de ces résidus est valorisable par ailleurs.

- Un participant prend ensuite la parole pour souligner, de manière plus générale, la responsabilité de chacun dans la production des déchets. Il confirme ne pas considérer l'enfouissement des déchets comme une solution durable et invite à s'interroger sur le réemploi. Des projets du type d'Huveaune Energie Circulaire sont donc préférables à l'enfouissement des déchets. Des garanties sur la gestion des rejets sont néanmoins nécessaires.

Partie 4. Les partis-pris architecturaux

Celina PIGEAT rappelle la mission confiée à CARTA : travailler à l'embellissement d'une installation industrielle. La démarche entreprise consiste ainsi à faire de l'installation un élément harmonieux du paysage.

L'architecture de l'équipement sera ainsi moderne et respectera les directives formulées par un écologue. Elle se différenciera des autres sites industriels à proximité en affichant une matérialité douce et opalescente. Chacune de ses composantes bénéficiera de volumes fractionnés pour donner au projet une échelle urbaine.

Un travail sera réalisé sur le volume de l'installation pour le diviser en plusieurs cylindres et jouer ainsi sur les hauteurs et les masses. De même, la texture de l'enveloppe permettra une diffusion de la lumière et jouera sur les transparences.

Ainsi, d'un point de vue architectural, le site projeté aura plus l'aspect d'un bâtiment de « bureaux » que d'un bâtiment industriel.



Temps d'échange

- Une participante demande si l'édifice sera transparent et si le matériel utilisé sera pérenne.

Celina PIGEAT explique que l'édifice sera opalescent et que les matériaux utilisés pour sa construction pourront conserver leurs aspects et leurs propriétés dans la durée, sans entretien particulier. Elle précise que l'emploi d'un matériau original permet d'éviter le caractère massif habituellement propre aux sites industriels (béton, métal...).

- Une participante demande des précisions sur la matière du toit.

Céline PIGEAT explique que seule une partie de l'installation sera couverte.

- L'ensemble des participants expriment leur enthousiasme sur l'aspect de l'équipement et estiment qu'un effort a été fait pour que celui-ci dépasse l'apparence habituelle d'une unité industrielle. Les impressions sont donc positives, notamment en ce qui concerne la forme arrondie, l'opalescence et l'utilisation judicieuse de la lumière. Les participants espèrent que le bâtiment continuera à évoluer dans cette direction au fur et à mesure de l'avancement du projet.
- Certains participants indiquent qu'ils souhaiteraient bénéficier d'autres propositions afin de pouvoir faire des comparaisons.

Clôture et conclusion

Stéphane RABIA remercie l'ensemble des participants pour leur participation à cet atelier et pour la qualité des échanges.